

**REUNION DU CLIC SUR LE PPRT RHODIA
LE 5 JUILLET 2012
A LA PREFECTURE**

Cette réunion commence par l'installation du CLIC. Ce sont les mêmes que pour le CLIC antérieur nous est-il dit sauf que nous avons dû faire la demande pour que CIMES y soit à nouveau (voir compte rendu sur la réunion publique de Saint Léger)..

Bilan de l'exploitant (Rhodia) :

L'étude de danger a été remise en 2008 et elle a duré 2 ans. Sa validation par les services de l'Etat s'est faite en 2010.

Les risques recensés dans cette étude de danger : surpression, risques toxiques et thermiques.

Ils débouchent sur des mesures organisationnelles et techniques dont l'échéancier est de mai 2010 à décembre 2013 et sur des formations très poussées pour les salariés concernés.

Pour 2011, l'investissement pour la réduction et la maîtrise des risques se monte à 1 million d'euros. Tous les 5 ans, il y a remise à jour des risques et il faut repasser par une étude de sécurité. En 2017, une nouvelle étude de danger sera remise.

Tout cela débouche sur des décisions administratives par des arrêtés préfectoraux (plusieurs par an) dont celui du PPI en cours.

Présentation nous est faite des zones à risque (présentation identique à celle faite lors de la réunion publique de Saint Léger).

Compte-rendu de l'inspection d'octobre 2011 par les services de l'Etat :

En préambule, nous sommes informés que le PPRT est fait par l'exploitant, sous sa responsabilité. Cette déclaration est faite avec insistance.

6 écarts et 15 remarques ont été faites à l'exploitant. Il y a des manquements au régime réglementaire.

Il est noté des fissurations dans l'aire dépotage-empotage; des non mises en conformité avec des retards importants, des portes coupe-feu manquantes (demande de dérogation par l'exploitant), des protections électriques à renforcer, des améliorations de la structure en béton, un manche à air inefficace, un manque d'éclairage, un manque de clôture du site au niveau des étangs (demande allègement du dispositif fait par l'exploitant), retard dans le planning des mesures de réduction des risques, etc...

Une remarque sur les nuisances olfactives qui amènent la population à protester : on s'en occupe dit l'exploitant, on va faire rapidement le nécessaire.

Je demande si ces inspections sont faites régulièrement. Réponse : il y a une visite approfondie par an ainsi que des visites inopinées sans information préalable (annonce faite la veille pour s'assurer qu'il y aura bien quelqu'un).

Je demande également si il y a souvent des demandes de dérogation suite aux écarts et remarques notifiées. Réponse : il n'y en a pas beaucoup et elles ne sont pas systématiquement acceptées. Il ne peut pas y avoir de dérogation acceptée qui serait contraire à la réglementation.

Le dernier point de la réunion : vote sur le PPRT

Tout le monde a voté pour sauf moi qui me suis abstenue en expliquant mon vote :

Il y a du positif : enfin un PPRT que nous demandons depuis longtemps et qui a le mérite d'enfin exister. Cependant, nous ne voterons pas pour puisque nous ne sommes pas convaincus de la pertinence du découpage des zones de risques qui ont des contours parfois surprenants et semblent être faits en fonction des bâtiments existants. Nous sommes surpris du découpage des zones de prescriptions et de recommandations et par le fait que dans une même zone de dangerosité, les extensions d'habitations sont acceptées mais pas les cabanes de jardin. Nous demandons également qu'une solution soit trouvée pour le riverain qui doit effectuer des travaux afin qu'ils ne soient pas à

sa charge. Enfin, je signale que CIMES fera des remarques lors de l'enquête publique.

J'ai demandé qu'on reçoive au plus vite l'arrêté préfectoral qui nous nomme comme membre du CLIC et qui va au delà puisqu'il décrit ce qui doit être fait durant les réunions. On m'a dit qu'il allait nous être envoyé.

Pour conclure, cette réunion était plutôt assez intéressante mais il y a peu de prises de paroles de la part des membres du CLIC.

Le représentant de Rhodia comme toujours dit qu'ils font tout bien, enfin pour le mieux et qu'ils mettent beaucoup d'argent. Les services de l'Etat rappellent que les contrôles faits les amènent à avoir des exigences et des demandes de travaux. J'ai l'impression que les contrôles sont assez poussés et que les exigences sont nombreuses.

On reste cependant sur l'équilibre à trouver entre la sécurité de la population et la bonne santé économique et la volonté que les précautions à prendre soient le moins pénalisantes possibles pour les communes sur lesquelles Rhodia est implanté.

Geneviève